

Irene Dingel, Armin Kohle (dir.), *Gute Ordnung.  
Ordnungsmodelle und Ordnungsvorstellungen in der  
Reformationszeit*

Gérald Chaix

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/8564>

DOI : 10.4000/ifha.8564

ISSN : 2198-8943

**Éditeur**

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

**Référence électronique**

Gérald Chaix, « Irene Dingel, Armin Kohle (dir.), *Gute Ordnung. Ordnungsmodelle und Ordnungsvorstellungen in der Reformationszeit* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 février 2017, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/8564> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.8564>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.

©IFHA

---

Irene Dingel, Armin Kohle (dir.),  
*Gute Ordnung. Ordnungsmodelle und  
Ordnungsvorstellungen in der  
Reformationszeit*

Gérald Chaix

---

RÉFÉRENCE

Irene Dingel, Armin Kohle (dir.), *Gute Ordnung. Ordnungsmodelle und  
Ordnungsvorstellungen in der Reformationszeit*, Leipzig: Evangelische Verlagsanstalt, 2014,  
287 p., 38 €

La Réformation représenta une rupture historique dans le domaine de la théologie, mais aussi en matière politique et sur le terrain de l'organisation sociale. L'ordre ancien vacilla. Bien souvent, de nouveaux modèles se mirent en place, ne serait-ce que pour garantir cet « ordre bon » que la Réformation entendait établir. C'est cette assertion qu'entend vérifier cet ouvrage, issu pour l'essentiel d'un cycle de conférences tenues à Wittenberg en mars 2012. Maître d'ouvrage, Irene Dingel souligne ainsi d'emblée le rôle des confessions de foi dans la genèse des « confessions » et donc, au-delà de la sphère religieuse (*ecclesia*), dans le domaine politique (*politia*) et sur le terrain social (*oikonomia*).

Ce sont précisément ces représentations d'un « ordre bon », fondé sur la paix, qui inspirent, selon Sabine Arend, les règlements ecclésiastiques dans les différents territoires se réclamant du protestantisme. Ils affichent leur opposition au catholicisme romain, et notamment aux cérémonies de ce dernier, même s'ils partagent avec lui la volonté d'accomplir l'ordre divin. À en croire Stefan Michel, l'organisation des visites, en 1528, en Saxe électorale, marque le début des règlements ecclésiastiques : on y trouve une intention normative et une inspiration confessionnelle. Il en va de même dans les règlements consistoriaux étudiés par Arne Butt : ils font de la fonction épiscopale le fondement d'un bon pilotage de l'institution ecclésiastique, et de l'organisation de ce pilotage (visites, rôle des théologiens et des juristes) la garantie d'un « ordre bon ». Le camp catholique n'est pas en reste, comme l'attestent la visite diocésaine réalisée par l'évêque de Merseburg en 1524 et les visites des monastères conduites par le duc de Saxe entre 1535 et 1538. Sans surprise, les règlements de police – tels ceux pris par les évêques de Bamberg et par les autorités municipales, analysés de manière sérieuse par Johannes Staudenmaier – visent à garantir « *stabilitas et quies gentium* ». Ils portent essentiellement sur l'organisation économique (50 %), et notamment commerciale (20 %), ainsi que sur les questions religieuses et l'organisation sociale (22 %), le maintien de la sécurité et de l'ordre (17 %). Fondés sur l'ordre divin, ils réclament l'obéissance.

Par-delà les différences, notamment confessionnelles, les cinq exemples de règlements territoriaux choisis par Christian Winter participent, au nom d'une « bonne police », à cet effort de « discipline » qui a pour but de contribuer au « bien commun » et d'apaiser la colère de Dieu. Les mariages, qui perdent leur statut de sacrement dans le monde protestant, font l'objet d'une réflexion théologique approfondie et d'un contrôle vigilant par les autorités civiles et religieuses (Henning P. Jürgens). En place dès la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (Angleterre, France, Majorque, Bourgogne), gagnant les cours des territoires situés dans l'Empire dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, les ordonnances curiales étudiées par Joachim Berger sont elles aussi fondées sur cette

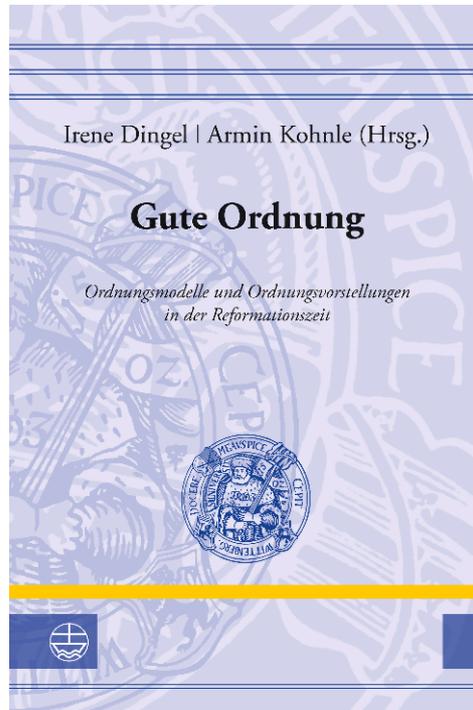


image du « bon gouvernement ». Le moment venu, elles intègrent les affirmations confessionnelles. Concernant toute la société, les ordonnances somptuaires, qui se multiplient entre 1550 et 1660 – signe d'une crise ? effet d'une confessionnalisation ? – sont au cœur d'un ordre que l'on veut bien établi. À partir de l'exemple de Leipzig, Thomas Weller souligne qu'elles prétendent explicitement ordonner une société pourtant de plus en plus complexe. La réglementation de la pauvreté, dans les premières années de l'éclatement confessionnel (1521-1531), est présentée par Christian Peters. Elle est, selon lui, au cœur du processus réformateur, à côté de la prédication et de l'organisation scolaire. Considérée comme un don de Dieu, l'eau fait l'objet d'une réglementation importante, tant pour l'approvisionnement (grâce notamment aux puits) et le contrôle de la qualité (crainte des épidémies et prévention médicale), que pour la circulation et l'évacuation (organisation en cas de crues). Pour les juristes du XVIII<sup>e</sup> siècle, cités par Susan Richter, l'accès à l'eau relève du droit naturel.

Thomas Töpfer rappelle l'importance, ne serait-ce que quantitative, des ordonnances scolaires. Elles renforcent la dynamique de territorialisation et contribuent au processus de « discipline ». Ordre des cités, elles participent aussi au salut des âmes. À ce double titre, en dépit des difficultés rencontrées sur le terrain, elles sont un outil privilégié de l'« ordre bon ». On retrouve ces caractéristiques dans les règlements universitaires. Ils témoignent des mutations majeures du XVI<sup>e</sup> siècle et de l'importance que les autorités – princières dans le cas des universités (Wittenberg, Tübingen, Leipzig, Heidelberg) étudiées par Armin Kohle – accordent à leur contrôle « pour accomplir la volonté de Dieu ». Analysant la réglementation des funérailles à Wittenberg, Robert Kolb en souligne la signification religieuse, rappelée par la liturgie et les prédications – l'attente de la résurrection mais aussi la lutte contre les superstitions –, et la dimension politique, manifestée par les ordonnances et l'ultime contrôle par les autorités : organisation de l'ensevelissement dans des délais raisonnables et possibilité de refus de sépulture.

Toutes ces contributions s'appuient sur une analyse de première main des sources disponibles. Elles proposent des conclusions claires et nuancées.

---

## INDEX

**Index chronologique** : Période moderne

**Thèmes** : Histoire religieuse

## AUTEURS

**GÉRALD CHAIX**

Université François-Rabelais, Tours